

INFO EN CONTINU
CORONAVIRUS
COVID-19
LA BAULE-ESCOUBLAC

>> COVID-19 >> Info en continu - La Baule-Escoublac

Retrouvez les communiqués de la ville de La Baule-Escoublac et les informations livrées au jour le jour dans le contexte du coronavirus. Info en continu.

Publié le 19 mars 2020

LES COMMUNIQUÉS IMPORTANTS

- > la collectivité facilitera la mise en place des reports des échéances afin de permettre aux entreprises de lisser leur niveau de trésorerie.
- > La direction des finances s'assure de la continuité des paiements aux entreprises
- > D'indiquer qu'une attestation (pour fermeture du marché de produits manufacturés) pourra être transmise aux commerçants le souhaitant et sur demande
- > la mise à disposition de documents types pour faciliter le montage des dossiers (pour les demandes d'activité partielle, arrêt de travail pour garde d'enfants pour les aides BPI)

Mardi 24 mars 2020

Dimanche 22 mars 2020

Lundi 23 mars 2020

Samedi 21 mars 2020

Vendredi 20 mars 2020

Jeudi 19 mars 2020

Mercredi 18 mars 2020

Mardi 17 mars 2020

Lundi 16 mars 2020

Avant le lundi 16 mars 2020

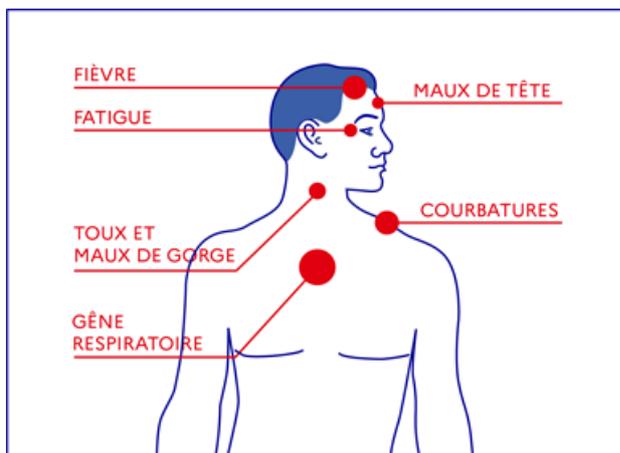
Je suis professionnel soignant/non soignant



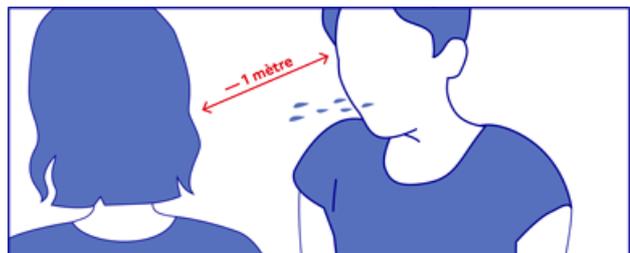
Vous êtes professionnels soignants/non soignants? Vous souhaitez apporter votre aide à la gestion de la crise COVID-19 ? Vous pouvez le faire via le formulaire disponible ici

Adopter les gestes simples pour vous protéger et protéger les autres

Les informations essentielles



Quels sont les signes ?



- 1 Face à face pendant **au moins 15 minutes**
- 2 Par la projection de **gouttelettes**

Comment se transmet-il ?

[haut de page](#)



Information sur le coronavirus en France [Gouvernement français
(<http://gouvernement.fr/info-coronavirus>)

Conseils et informations sur le coronavirus [Organisation Mondiale de la
Santé (<https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019>)

Pour toute question :

Sur le fonctionnement des services municipaux :

Téléphonez à l'hôtel de ville au **02 51 75 75 75** (de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi et de 9h à 12h le samedi) ;

Ou utilisez les formulaires de contact en ligne

- › [Contacter la Ville de La Baule-Escoublac](#)
- › Pour les [urgences : déclarations de décès et les formalités funéraires](#)

Sur le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale :

- › Téléphonez au CCAS au **02 51 75 75 30** (de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi) ;

Sur le fonctionnement de l'agglomération :

Téléphonez à Cap Atlantique au **02 51 75 06 80** ;

Ou utilisez le formulaire de contact en ligne

- › [Contacter l'agglomération : Cap Atlantique \(https://www.cap-atlantique.fr/informations-pratiques/contact\)](https://www.cap-atlantique.fr/informations-pratiques/contact)

Les communiqués de La Ville de La Baule-Escoublac



test der



Toutes les cérémonies commémoratives, manifestations, spectacles et rassemblements sont annulés jusqu'à nouvel ordre.



- > [Les mesures de précaution prises par la Ville de La Baule-Escoublac dans le contexte du Coronavirus](#) (27/02)
- > [Les mesures de précaution prises par la Ville de La Baule-Escoublac dans le contexte du Coronavirus \[2\]](#) (02/03)
- > [Mesures exceptionnelles de prévention](#) (13/03)
- > [Information importante réservée aux personnels de santé dont les enfants sont inscrits dans les écoles publiques bauloises](#) (15/03)
- > [Principales nouvelles dispositions prises par la ville de la Baule-Escoublac](#) (17/03)
- > [Les mairies annexes d'Escoublac et du Guézy sont fermées au public](#) (17/03)
- > [Fermeture des plages de La Baule-Escoublac et de Pornichet jusqu'au 31 mars.](#) (18/03)
- > [La mairie de la Baule-Escoublac fermée au public à compter du 19 mars 2020](#) (19/03)
- > [La ville de la Baule-Escoublac interdit l'accès du public à tous ses sites et équipements municipaux](#) (20/03)
- > [La ville de la Baule-Escoublac contrainte de fermer son marché couvert](#) (24/03)
- > [Le marché de La Baule-Escoublac rouvrira ses portes mardi 31 mars](#) (29/03)
- > [Précisions sur la réouverture du marché central de La Baule-Escoublac](#) (30/03)
- > [Plan exceptionnel d'accompagnement en faveur du commerce baulois](#) (08/04)
- > [Yves Métaireau maire de La Baule-Escoublac, alerte sur les risques de relâchement induits par les mesures de confinement](#) (09/04)
- > [Réouvertures des marchés de La Baule](#) (23/04)
- > [Arrêté interdisant les rassemblements et manifestations de quelque nature que ce soit jusqu'au 11 mai.](#) (26/04)
- > [Point hebdomadaire de Yves Métaireau](#) (28/04)
- > [Point hebdomadaire de Yves Métaireau](#) (06/05)
- > [Réouverture de la plage sous conditions](#) (13/05)
- > [Distribution des masques reportée](#) (14/05)
- > [Réouverture des écoles maternelles et élémentaires](#) (14/05)
- > [Point hebdomadaire de Yves Métaireau](#) (15/05)

Les communiqués de l'agglomération : Cap atlantique



- > [Nouvelles mesures décidées par Cap Atlantique](#) (<https://www.labaule.fr/1/informations-transversales/actualites/covid-19-nouvelles-mesures-decidees-par-cap-atlantique-3826>) (17/03)
- > [Collecte et tri des déchets : le confinement propice aux dérapages !](#) (14/04)
- > [Réouverture progressive des déchetteries](#) (<https://www.cap-atlantique.fr/informations-transversales/actualites/dechetteries-de-cap-atlantique-vers-une-reouverture-progressive-a-partir-du-4-mai-5406>) (29/04)

COVID-19 : Point sur la situation en Loire-Atlantique

- › [Solidarités & Entraides \(http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Actualites/COVID-19-Point-sur-la-situation-en-Loire-Atlantique/Solidarites-Entraides\)](http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Actualites/COVID-19-Point-sur-la-situation-en-Loire-Atlantique/Solidarites-Entraides)
- › [Santé & Informations sanitaires \(http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Actualites/COVID-19-Point-sur-la-situation-en-Loire-Atlantique/Sante-Informations-sanitaires\)](http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Actualites/COVID-19-Point-sur-la-situation-en-Loire-Atlantique/Sante-Informations-sanitaires)
- › [COVID-19-Point-sur-la-situation-en-Loire-Atlantique \(http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Actualites/COVID-19-Point-sur-la-situation-en-Loire-Atlantique\)](http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Actualites/COVID-19-Point-sur-la-situation-en-Loire-Atlantique)

Services à la population

Les marchés alimentaires



- › **Marché central** couvert et auvent(centre-ville) >> **OUVERT** du mardi au dimanche de 8h à 12h30 ([Voir les conditions \(https://www.labaule.fr/1/informations-transversales/actualites/covid-19-le-marche-de-la-baule-escoublac-rouvrira-ses-portes-mardi-31-mars-3941\)](https://www.labaule.fr/1/informations-transversales/actualites/covid-19-le-marche-de-la-baule-escoublac-rouvrira-ses-portes-mardi-31-mars-3941))
- › **Marché** du quartier **Guézy** >> **OUVERT** lundi et jeudi de 8h à 12h30
- › **Marché** de l'avenue **Lajarrige** >> **OUVERT** mardi et samedi de 8h à 12h30

MARKET DRIVE au Marché de La Baule

L'association du Marché de La Baule a créé un service pour vous permettre de commander et de profiter des produits frais des commerçants qui ont adhéré à ce service.

La commande peut être effectuée :

- › Par téléphone au 02 40 24 10 03 du mardi au samedi de 11 heures à 17h.
- › Sur le site internet : [lemarchedelabaule.fr/drive/](https://www.lemarchedelabaule.fr/drive/) (<https://www.lemarchedelabaule.fr/drive/>)

Continuer à manger local et de qualité pendant le confinement c'est possible et c'est aussi important pour soutenir les productions locales du territoire.

De nombreux établissements ont dû fermer leurs portes en raison des mesures de confinement prises pour lutter contre l'épidémie de Covid-19. Seuls les commerces jugés essentiels à la vie du pays peuvent rester ouverts.

Pour vous permettre de connaître les commerces disponibles près de chez vous ou de trouver des produits frais, locaux et de qualité, l'Office de tourisme La Baule - Presqu'île de Guérande a recensé les établissements ouverts et les services proposés.

Cette liste est en cours de mise à jour et n'est pas encore exhaustive. Si vous constatez un oubli, n'hésitez pas à le signaler par [mail \(https://www.labaule-guerande.com/nous-contacter.html\)](https://www.labaule-guerande.com/nous-contacter.html) ou sur le chat du site Internet de l'office de tourisme La Baule - Presqu'île de Guérande.

<iframe height="700" src="https://www.cap-atlantique.fr/carte-sig/app/cap_commerce/cap_commerce.html?44055" width="900"></iframe>

Vos questions ?

- > [La Poste - Courrier et colis \(https://aide.laposte.fr/categorie/covid-19/la-poste-courrier-et-colis/\)](https://aide.laposte.fr/categorie/covid-19/la-poste-courrier-et-colis/)
- > [Chronopost \(https://aide.laposte.fr/categorie/covid-19/chronopost/\)](https://aide.laposte.fr/categorie/covid-19/chronopost/)

Communiqués

- > Suite aux mesures gouvernementales, La Poste continue à maintenir ses services tout en garantissant la santé des postiers et des clients. (17/03)
- > [Fermeture exceptionnelle de La Poste ce samedi 21 mars. \(https://www.groupe.laposte.com/fr/article/informations-liees-au-virus-covid-19\)](https://www.groupe.laposte.com/fr/article/informations-liees-au-virus-covid-19) (20/03)

Les **rendez-vous déjà pris et confirmés** pour les **Cartes Nationales d'Identité et passeports** sont **annulés** sauf cas d'urgence avérée et justifiée. Le service de l'état civil de la ville prend contact avec chaque personne concernée pour ajourner ou maintenir chaque rdv.

La prise de **nouveaux rendez-vous** est **suspendue**, sauf urgence avérée.

Une astreinte téléphonique au **02 51 75 75 75** et de messagerie électronique **funeraire@mairie-labaule.fr** sont activées pour les urgences, notamment les **déclarations de décès** et les **formalités funéraires**.

- > de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi ;
- > de 9h à 12h le samedi.

Document à télécharger : [Décret portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de COVID-19](#)

Transports

- > **Train** : [Suppression des liaisons ferroviaires entre Nantes et la Baule-Escoublac](#) (<https://www.labaule.fr/1/informations-transversales/actualites/covid-19-suppression-des-liaisons-ferroviaires-entre-nantes-et-la-baule-escoublac-3874>) (19/03)

Jusqu'au 30 avril 2020 inclus, la SNCF permet de se faire rembourser ou d'échanger vos billets gratuitement afin de limiter la propagation du coronavirus. [En savoir plus](#) (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13915?xtor=RSS-114>). (11/03)

- > **Bus** : [Changement des horaires des lignes régulières du réseau Lila Presqu'île](#) (<https://www.labaule.fr/1/informations-transversales/actualites/covid-19-horaires-des-lignes-regulieres-du-reseau-lila-presquile-3823>) (19/03)
- > **Avion** : Depuis minuit, les vols reliant l'hexagone et les outremer sont interdits jusqu'au 15/04. Exceptions : Obligations personnelles ou familiales impérieuses ; Urgence médicale ; Déplacement professionnel ne pouvant être différé.

Total se mobilise pour soutenir les personnels soignants hospitaliers de France en mettant à leur disposition jusqu'à 50 millions d'euros de bons d'essence. [En savoir plus](#) (https://www.labaule.fr/fileadmin/La_Baule/Actualites/fr-covid-19-total-se-mobilise-pour-soutenir-les-personnels-soignants-hospitaliers-de_france.pdf)

Collecte des déchets et déchetteries

La gestion des déchets de Cap Atlantique au plus près du terrain !

Malgré quelques idées reçues, il est important de rappeler dans le contexte de crise du coronavirus, que la collecte des déchets ménagers en porte-à-porte et en apport volontaire, est assurée dans des conditions normales, qu'il s'agisse des bacs à ordures ménagères et des sacs jaunes et bleus depuis le 17 mars.

Ces collectes sont rendues possible grâce à la totale mobilisation des équipes du service des déchets de Cap Atlantique.

Seuls les collectes des encombrants et l'accès aux déchetteries sont suspendus.

Malgré la fermeture de ses 9 déchetteries intercommunales, Cap Atlantique reste vigilante et à l'écoute des entreprises qui, urgemment, doivent évacuer certains déchets tels que les encombrants cartons et autres matériaux. **Une gestion, au cas par cas des demandes, est réalisée par les équipes des déchets, en lien**

<https://www.labaule.fr/information-transversale/actualites/covid-19-info-en-continu-la-baule-escoublac-3888?>

étroit avec les communes, en attendant de pouvoir mettre en place un système d'ouverture partielle et ponctuelle de certaines déchetteries avec accord préalable des services préfectoraux.

Rappel des consignes de tri

Pour éviter les risques de contamination par le Coronavirus, il est nécessaire que les particuliers jettent leurs mouchoirs, masques et gants usagés dans des sacs plastique dédiés, résistants et disposant de systèmes de fermeture fonctionnel.

Chaque sac doit être « **conservé 24 heures avant d'être placé dans le sac plastique pour ordures ménagères** ».

Cap Atlantique rappelle également que **ces déchets ne doivent pas être mélangés aux emballages légers (sacs jaunes et bleus)** afin d'éviter les risques d'infection dans les centres de tri.

Communiqués

- [Fermeture de l'accès aux 9 déchetteries intercommunales à tous les usagers](https://www.labaule.fr/1/informations-transversales/actualites/fermeture-de-lacces-aux-9-dechetteries-intercommunales-a-tous-les-usagers-3831) (<https://www.labaule.fr/1/informations-transversales/actualites/fermeture-de-lacces-aux-9-dechetteries-intercommunales-a-tous-les-usagers-3831>) (18/03)
- [Maintien de la collecte des déchets ménagers et suspension de celle des encombrants à partir du 1er avril](https://www.labaule.fr/1/informations-transversales/actualites/covid-19-maintien-de-la-collecte-des-dechets-menagers-et-suspension-de-celle-des-encombrant-a-partir-du-1er-avril-3875) (<https://www.labaule.fr/1/informations-transversales/actualites/covid-19-maintien-de-la-collecte-des-dechets-menagers-et-suspension-de-celle-des-encombrant-a-partir-du-1er-avril-3875>) (19/03)
- La gestion des déchets de Cap Atlantique au plus près du terrain ! (30/03)
- [Réouverture progressive des déchetteries](https://www.cap-atlantique.fr/informations-transversales/actualites/dechetteries-de-cap-atlantique-vers-une-reouverture-progressive-a-partir-du-4-mai-5406) (<https://www.cap-atlantique.fr/informations-transversales/actualites/dechetteries-de-cap-atlantique-vers-une-reouverture-progressive-a-partir-du-4-mai-5406>) (29/04)

Police nationale



- **Téléphone** : Ne surchargez pas les lignes téléphoniques d'urgence inutilement, l'appel au **17** est réservé aux **interventions policières GRAVES et URGENTES** (agression, vol...), le **15** est dédié aux **urgences médicales**. Pour des **questions sur COVID-19**, appelez le **0800 130 000**.
- **Tchat** : Mise en place d'une [plateforme numérique #TchatPolice](https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-police/Covid19-La-Police-nationale-met-en-place-un-tchat) (<https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-police/Covid19-La-Police-nationale-met-en-place-un-tchat>) pour répondre à toutes vos questions sur le fonctionnement des services de police durant le COVID-19 pendant la phase de confinement.
- **Cybercrime** : La situation COVID19 est propice aux **actes de malveillance**. Avec le confinement et le télétravail, nous sommes amenés à utiliser davantage notre téléphone pour communiquer. Or, il existe des pièges à éviter. [En savoir plus](https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Actualites/Dossiers/Cybercrime/) (<https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Actualites/Dossiers/Cybercrime/>).

Desinfox. Non, les animaux de compagnie ne transmettent pas le COVID 19. [En savoir plus](#)

(<https://www.anses.fr/fr/content/covid-19-pas-de-transmission-par-les-animaux-d%E2%80%99%C3%A9levage-et-les-animaux-domestiques-1>). (27/03)

CCAS / Solidarité

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)



Malgré sa fermeture au public, le Centre Communal d'Action Sociale continue d'œuvrer en faveur des personnes les plus fragiles :

- › En conservant un accueil téléphonique de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi au 02 51 75 75 30
- › En mettant en place un service d'appels téléphoniques réguliers vers les personnes dites "isolées" de la commune
- › En restant à disposition pour toute demande d'aide urgente, notamment via ses logements d'urgence
- › En maintenant et renforçant son service de portage de repas à domicile pour aider les personnes âgées, malades ou en situation de handicap
- › En prenant soin de nos 69 aînés accueillis à la résidence autonomie Bôle Eden
- › En mobilisant les services petite enfance prioritairement pour l'accueil d'enfants de moins de 3 ans dont les parents sont engagés dans la lutte contre la pandémie (40 places en crèche familiale et 10 places en multi-accueil)
- › En continuant à identifier les besoins d'accueil d'enfants de moins de 3 ans pour aider les parents à trouver une solution de garde adaptée
- › En menant des actions de soutien à la parentalité
- › En restant à l'écoute des besoins des associations caritatives œuvrant dans la commune

Enfance et Covid : la plateforme de soutien à la parentalité



Parents, nous avons besoin d'attention et d'accompagnement ;

Confinés en famille, nous nous retrouvons avec nos enfants et souvent en télétravail.

Découvrez sur ce site : <http://www.enfance-et-covid.org/> (<http://www.enfance-et-covid.org/>) des ressources concrètes et efficaces basées sur la science, produites par des experts de terrain et répondant aux besoins que vous exprimez quotidiennement.

Pour être écouté, accompagné et soutenu, un numéro vert (gratuit) est également à votre disposition : 0805 827 827 ouvert du lundi au samedi de 10h à 18h.

Mail : contact@enfance-et-covid.org

Vos enfants n'ont pas de plaisir à jouer seuls, sans adultes ni écrans ? Le temps du confinement vous offre les meilleures conditions pour changer cela.

Dans le cadre de son action de soutien à la parentalité, le CCAS de La Baule vous propose de visionner une vidéo ludique sur le sujet, réalisée par Simone NIESSEN, éducatrice spécialisée et assistante maternelle.

En quelques minutes, elle donne des conseils utiles aux parents qui veulent offrir les meilleures conditions afin que leurs enfants puissent (re)découvrir le plaisir à jouer seuls, sans adultes, ni écrans.

Voici le lien : <https://youtu.be/JJCFrYwdUr0> (<https://youtu.be/JJCFrYwdUr0%20>)

Dans le prolongement de cette vidéo et pour centraliser les ressources utiles aux parents, la CNAF a mis en ligne sur monenfant.fr « l'accueil de loisirs à la maison ».

<https://monenfant.fr/web/guest/alsh-%C3%A0-la-maison-jouer> (<https://monenfant.fr/web/guest/alsh-%C3%A0-la-maison-jouer>)

Ce centre de loisirs virtuel propose chaque jour de nouvelles activités ludiques et éducatives.

Adapté aux différentes tranches d'âges des enfants et à leurs besoins, y compris pour des enfants en situation de handicap, « l'accueil de loisirs à la maison » propose pour tous des activités manuelles, artistiques, musicales, scientifiques et techniques, ainsi que des jeux sportifs, des recettes de cuisine, des contes.

Régulièrement, le « coin des parents » donne des conseils à l'intention des parents sur la gestion de l'actuelle période de confinement avec les enfants. Il propose des ressources en lien avec les différentes thématiques proposées, par exemple les bienfaits du jeu en famille, la gestion du numérique ou encore l'importance de lire des histoires aux enfants.

[Rejoignez la Réserve Civique ! \(https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/\)](https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/) Un espace d'engagement ouvert à tous. Que l'on soit volontaire en Service Civique, bénévole dans l'âme, ou que l'on ait à cœur de donner un peu de temps et d'énergie.

- > Je suis une structure publique ou associative >> [PROPOSER UNE MISSION \(https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/register/responsable\)](https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/register/responsable)
- > Je suis volontaire >> [JE VEUX AIDER ! \(https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/register/volontaire\)](https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/register/volontaire)

Les 4 missions vitales :

1. **Aide alimentaire et d'urgence.** Je distribue des produits de première nécessité (aliments, hygiène...) et des repas aux plus démunis.
2. **Garde exceptionnelle d'enfants.** J'aide à garder des enfants de soignants ou d'une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance.
3. **Lien avec les personnes fragiles isolées.** Je participe à maintenir le lien (téléphone, visio, mail...) avec des personnes fragiles isolées : personnes âgées, malades ou en situation de handicap.
4. **Solidarité de proximité.** Je fais les courses de produits essentiels pour mes voisins les plus fragiles.

Vous pouvez consulter l'[espace dédié aux personnes en situation de handicap](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap) (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap>). Cet espace regroupe toutes les réponses à vos questions, et permet également de rentrer en contact avec le service officiel d'information en transcription écrite et en Langue des Signes Française (LSF).

MAJ du 02/04 - Assouplissement des sorties des personnes handicapées :

- › Sorties non limitées à 1H et à 1KM du domicile
- › Sorties non limitées dans leur fréquence et leur objet

La personne ou son accompagnant doit justifier aux forces de l'ordre d'un document attestant de la situation particulière de handicap.

Ouverture de la plateforme <https://solidaires-handicaps.fr> (<https://t.co/mSMhjh23Sv?amp=1>)

Elle permet :

- › Aux personnes en sit. de handicap/aidants/pro de trouver des solutions près de chez eux
- › Aux organismes de proposer leurs services
- › Aux volontaires de proposer une aide

Communiqués de presse

- › [Mesures relatives aux personnes en situation de handicap actualisées suite aux déclarations du Premier ministre](https://handicap.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/article/coronavirus-mesures-relatives-aux-personnes-en-situation-de-handicap) (<https://handicap.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/article/coronavirus-mesures-relatives-aux-personnes-en-situation-de-handicap>) (16/03)
- › [Mesures relatives aux Maisons départementales des personnes handicapées](https://handicap.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/article/coronavirus-mesures-relatives-aux-maisons-departementales-des-personnes) (<https://handicap.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/article/coronavirus-mesures-relatives-aux-maisons-departementales-des-personnes>) (16/03)
- › [Coronavirus et autisme : une plateforme d'écoute renforcée](https://handicap.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/article/coronavirus-et-autisme-une-plateforme-d-ecoute-renforcee) (<https://handicap.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/article/coronavirus-et-autisme-une-plateforme-d-ecoute-renforcee>) (19/03)
- › [Mesures prises pour les ESAT et les travailleurs d'ESAT](https://handicap.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/article/coronavirus-mesures-prises-pour-les-esat-et-les-travailleurs-d-esat) (<https://handicap.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/article/coronavirus-mesures-prises-pour-les-esat-et-les-travailleurs-d-esat>) (23/03)
- › [Ordonnances relatives aux personnes handicapées et aux ESMS](https://handicap.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/article/covid19-ordonnances-relatives-aux-personnes-handicapees-et-aux-esms) (<https://handicap.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/article/covid19-ordonnances-relatives-aux-personnes-handicapees-et-aux-esms>) (27/03)
- › [Les aides sociales seront versées automatiquement](https://handicap.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/article/covid-19-les-aides-sociales-seront-versees-automatiquement) (<https://handicap.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/article/covid-19-les-aides-sociales-seront-versees-automatiquement>) (30/03)
- › [Ouverture de la plateforme solidaires-handicaps.fr](https://handicap.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/article/covid-19-ouverture-de-la-plateforme-solidaires-handicaps-fr) (<https://handicap.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/article/covid-19-ouverture-de-la-plateforme-solidaires-handicaps-fr>) (31/03)

PETITS FRERES DES PAUVRES

- › [Les petits freres des pauvres de la region pays de la loire sont pleinement mobilises contre l'isolement de nos aines \(https://bit.ly/2UoOh0c\)](https://bit.ly/2UoOh0c) (20/03)
- › [A l'étranger, les petits frères des pauvres continuent de briser l'isolement pendant le coronavirus \(https://www.petitsfreresdespauvres.fr/informer/nos-actualites/a-l-etranger-les-meilleures-initiatives-de-lutte-contre-l-isolement-de-nos-aines-pendant-le-coronavirus\)](https://www.petitsfreresdespauvres.fr/informer/nos-actualites/a-l-etranger-les-meilleures-initiatives-de-lutte-contre-l-isolement-de-nos-aines-pendant-le-coronavirus) (01/04)
- › [Mesures de confinement individuel dans les EHPAD : les petits frères des pauvres s'inquiètent \(https://www.petitsfreresdespauvres.fr/informer/nos-actualites/mesures-de-confinement-individuel-dans-les-ehpad-les-petits-freres-des-pauvres-s-inquietent\)](https://www.petitsfreresdespauvres.fr/informer/nos-actualites/mesures-de-confinement-individuel-dans-les-ehpad-les-petits-freres-des-pauvres-s-inquietent) (01/04)
- › [Attention aux arnaques dont les personnes âgées peuvent être victimes \(https://www.petitsfreresdespauvres.fr/informer/nos-actualites/covid-19-attention-aux-arnaques-dont-les-personnes-agees-peuvent-etre-victimes\)](https://www.petitsfreresdespauvres.fr/informer/nos-actualites/covid-19-attention-aux-arnaques-dont-les-personnes-agees-peuvent-etre-victimes) (06/04)
- › [Les meilleures initiatives pour faciliter la vie des personnes âgées pendant le coronavirus \(https://www.petitsfreresdespauvres.fr/informer/nos-actualites/les-meilleures-initiatives-pour-faciliter-la-vie-des-personnes-agees-pendant-le-coronavirus\)](https://www.petitsfreresdespauvres.fr/informer/nos-actualites/les-meilleures-initiatives-pour-faciliter-la-vie-des-personnes-agees-pendant-le-coronavirus) (08/04)

CROIX ROUGE

La Croix-Rouge française lance un dispositif d'écoute et de livraison solidaire pour les personnes vulnérables en situation d'isolement social. Tél. 09 70 28 30 00, disponible 7J/7 de 8h à 20h. [Plus d'informations ici \(https://www.labaule.fr/fileadmin/La_Baule/Home_page/actualites_2020/croix-rouge_chez_vous_presentation.pdf\)](https://www.labaule.fr/fileadmin/La_Baule/Home_page/actualites_2020/croix-rouge_chez_vous_presentation.pdf).

Pour les victimes de violences conjugales

Le gouvernement a annoncé une augmentation importante des signalements de violences conjugales ou intra-familiales pendant cette période de confinement.

Vous êtes victime ou témoin de tels actes, signalez-le :

- ▶ En appelant Police Secours au 17 en cas d'urgence
- ▶ En composant le 3919 pour recevoir de l'aide anonymement et gratuitement (9h/22h du lundi au vendredi et 9h/18h les week-ends et jours fériés)
- ▶ En envoyant un texto au 114 si les appels téléphoniques ne sont pas possibles
- ▶ En signalant en ligne sur <https://www.service-public.fr/cmi> (https://www.service-public.fr/cmi)

Au niveau local, le Centre Communal d'Action Sociale de La Baule peut également vous apporter de l'aide : 02 51 75 75 30 - ccas@mairie-labaule.fr

+ d'info : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/> (https://arretonslesviolences.gouv.fr/)
<https://www.labaule.fr/information-transversale/actualites/covid-19-info-en-continu-la-baule-escoublac-3888?>

Les informations ci-dessous sont destinées aux professionnels et non au grand public.

Afin d'apporter une réponse adaptée aux femmes victimes de violences conjugales pendant cette période de confinement sanitaire, et en coordination avec l'ensemble des acteurs locaux impliqués, voici les lieux et numéros de téléphone disponibles.

Association	Ville	Organisation
Citad'elles	Nantes Métropole	Un accueil et une écoute téléphoniques de Citad'elles restent assurés par les coordinatrices de parcours 24h/24h 7j/7j 02 40 41 51 51 – contact@nantescitadelles.fr Pour les situations d'urgence évaluées par les coordinatrices lors des entretiens téléphoniques, un rendez-vous sur site sera proposé aux femmes avec une possibilité de mise en sécurité dans un hébergement ou logement dédié.
Solidarités femmes LA	Département	Maintien et renforcement de l'écoute téléphonique du lundi au vendredi de 10h à 17h au 02 40 12 12 40 contact@solidaritefemmes-la.fr Mise en sécurité pour les femmes en danger imminent du lundi au vendredi de 10h à 17h
CIDFF	Nantes	Permanence téléphonique : <ul style="list-style-type: none"> > lundi, mardi et jeudi de 9.30 à 12h et de 14 à 17h au 02 40 48 07 36 > mercredi de 9.30 à 12h et de 14 à 17h au 02 40 48 07 37 cidffnantes@orange.fr
CIDFF	Saint-Nazaire	Permanence téléphonique : mardi de 9h à 12h, vendredi de 14h à 17h au 02 40 66 57 32 En cas d'urgence : cidffgal@orange.fr .
Prévenir et Réparer / France Victimes 44 Nantes & Saint-Nazaire	Nantes Saint-Nazaire	Le répondeur de l'association au 02 40 89 47 07 invite les victimes à la joindre par mail via la messagerie contact@francevictimes44-nantes.fr : vous serez rappelée en numéro masqué. Page Facebook de France Vicitimes 44 Nantes (http://www.loire-atlantique.gouv.fr/%20https://www.facebook.com/France-Victimes-44-Nantes-109772587336480/) Pour Saint-Nazaire : prevenir-et-reparer@wanadoo.fr - 02 40 01 85 85
Planning Familial 44	Département	Permanence téléphonique : du mardi au vendredi de 09h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30 au 02 40 20 41 51 Numéro vert national : 0800 08 11 11 contacts@planningfamilial44.com Page facebook, pour répondre aux messages privés https://www.facebook.com/PlanningFamilial44/ ou compte instagram www.instagram.com/planningfamilial44/ (https://www.instagram.com/planningfamilial44/)
Solidarité Estuaire	Saint-Nazaire	Permanence téléphonique du SAS : lundi de 13h30 à 16h30 au 06 20 41 38 26 Permanence téléphonique des équipes mobiles (dans les communes rurales de la CARENE, Cap Atlantique et Sud Estuaire) : jeudi et vendredi de 10h00 à 12h00 : 06 35 76 60 82

Les accueils physiques du Conseil départemental de Loire-Atlantique sont fermés au public depuis lundi 16 mars 2020 en raison des mesures sanitaires. L'ensemble des services du Département s'appliquent à mettre

en place le Plan de continuité d'activité en prenant en compte la fermeture des lieux d'accueil. Le télétravail pour les agents est organisé sauf nécessité de service.

Pour les suivis individuels, des plateformes téléphoniques sont mises en places au sein de chacune des délégations pour accueillir et orienter les personnes ou les partenaires. Les accompagnements sociaux et médico-sociaux se poursuivent par téléphone.

Voici les coordonnées de ces plateformes :

- > Délégation Nantes : 02 44 76 73 00 delegation-nantes@loire-atlantique.fr
- > Délégation Saint-Nazaire : 02 49 70 03 00 delegation-st-nazaire@loire-atlantique.fr
- > Délégation Châteaubriant : 02 44 44 11 00 delegation-chateaubriant@loire-atlantique.fr
- > Délégation Ancenis : 02 44 42 12 00 delegation-ancenis@loire-atlantique.fr
- > Délégation Vignoble : 02 44 76 40 00 delegation-vignoble@loire-atlantique.fr
- > Délégation Pays de Retz : 02 44 48 11 00 delegation-pays-retz@loire-atlantique.fr

IMPORTANT

Le 3919 (violences femmes info) demeure à votre disposition du lundi au samedi de 9h à 19h

En cas d'urgence l'appel au 17 reste la priorité

Vous pouvez également vous rendre sur le site arretonslesviolences.gov.fr :

→ **pour être dirigée vers le 3919**

→ **pour signaler une violence en ligne anonymement et gratuitement 24/7**

[\[Source\] \(http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Droits-des-femmes-Egalite-femmes-hommes/La-lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes/Violences-conjugales-sexistes-et-sexuelles-fonctionnement-des-associations-durant-le-confinement\)](http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Droits-des-femmes-Egalite-femmes-hommes/La-lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes/Violences-conjugales-sexistes-et-sexuelles-fonctionnement-des-associations-durant-le-confinement)

Soutien psychologique

Nous vivons tous actuellement une situation inédite qui impacte fortement notre vie familiale, sociale et professionnelle. Le sentiment d'insécurité, les manifestations de stress, d'anxiété peuvent tous nous affecter et avoir des répercussions fortes sur notre santé mentale. Il est alors important de solliciter le soutien de nos familles, nos amis, nos voisins, nos collègues mais aussi des associations et des professionnels spécialisés.

Rappel du Dispositif national de prise en charge médico-psychologique grand public en cas de détresse psycho-sociale (caractère anxiogène du confinement, sentiment d'insécurité, difficultés relationnelles...) N° Vert : 0800 130 000 24h/24 7J/7

+ Plateforme "Croix rouge Ecoute" N° 0800 858 858

Pour aller plus loin, le Centre Ressource Handicap Psychique des Pays de la Loire alimente un espace regroupant des informations, outils, suggestions utiles pour la santé mentale de tous en cette période de confinement.

Vous retrouverez toutes les coordonnées sur le lien suivant : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/ecoute-et-soutien-psychologique-pendant-le-confinement-covid-1> (<https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/ecoute-et-soutien-psychologique-pendant-le-confinement-covid-1>)

Exemples de lignes d'écoute :

<https://www.labaule.fr/information-transversale/actualites/covid-19-info-en-continu-la-baule-escoublac-3888?>

Le gouvernement vient de compléter ces dispositifs par un nouveau numéro vert national : le **0 800 73 09 58**.
Porté par la Direction Générale De La Cohésion Sociale (DGCS) et ouvert **sept jours sur sept de 8h à minuit**, il permet aux personnes n'ayant pas accès à un service dédié de bénéficier de l'écoute de **psychologues hospitaliers** volontaires et bénévoles.

N° vert ARS et regroupement des hôpitaux du 44 pour offrir un soutien psy :

Le 0 800 086 317 de 9h à 18h.

Adresse mail : bp-soutien-psy44@chu-nantes.fr

> ASSOCIATION TERRA PSY - Psychologues sans frontières

Accompagnement psychologique en français, anglais et arabe

0805 383 922

<http://www.terrapsy.org/> (<http://www.terrapsy.org/>)

Ecole des Parents et des Éducateurs de Loire-Atlantique

Dispositif d'écoute pour les parents et les jeunes.

06 19 29 77 80 du lundi au vendredi, de 18h à 20h / le samedi matin de 10h à 13h.

epe44@ecoledesparents.org

<https://www.facebook.com/EcoledesParentsetdesEducateursdeLoireAtlantique/>

(<https://www.facebook.com/EcoledesParentsetdesEducateursdeLoireAtlantique/>)

> SOS AMITIE

A l'écoute gratuitement 24h sur 24 de toute personne qui a besoin de parler en tout anonymat et confidentialité.

<https://www.sos-amitie.com> (<https://www.sos-amitie.com>) (SOS Amitié près de chez vous)

09 72 39 40 50

· le **0 805 23 23 36**, animé par l'association **Soins aux professionnels en santé (SPS)**. Ouvert 24h/24 et 7j/7, il s'adresse à l'ensemble des professionnels des secteurs sanitaire et médico-social ;

· le **0 800 203 007**, ouvert par les **Centres de Gestion** à l'attention des **directeurs d'établissements**.

· le **0 800 288 038**, proposé 7j/7 et 24h/24 par l'**Ordre des Médecins**.

> COGITO'Z

Hotline d'écoute et de soutien

0805 822 810

<https://www.labaule.fr/information-transversale/actualites/covid-19-info-en-continu-la-baule-escoublac-3888?>

> **SOS HELP**

Ligne d'écoute en langue anglaise

0146 21 46 46

> **FRANCE DEPRESSION**

07 84 96 88 28

> **SOS DEPRESSION**

0892 70 12 38

> **FIL SANTE JEUNES**

Service anonyme et gratuit

0 800 235 236

<https://www.filsantejeunes.com/> (<https://www.filsantejeunes.com/>)

> **PHARE**

Prévention du mal-être et du suicide des jeunes

<https://phare.pads.fr/> (<https://phare.pads.fr/>)

01 43 46 00 62

> **SOLITUD'ECOUTE « Les petits frères des pauvres »**

Pour les plus de 50 ans souffrant de solitude d'isolement ou de mal-être

0800 47 47 88

> **AGRI'ECOUTE**

A destination des agriculteurs, en souffrance psychologique et leur entourage

09 69 39 29 19

> **CROIX-ROUGE CHEZ VOUS**

Ecoute, soutien, information et livraison.

09 70 28 30 00

> **ALCOOL INFO SERVICE**

<https://www.alcool-info-service.fr/> (<https://www.alcool-info-service.fr/>)

0 980 980 930

> **DROGUE INFO SERVICE**

<https://www.drogues-info-service.fr/> (<https://www.drogues-info-service.fr/>)

0800 23 13 13

> **SUICIDE ECOUTE**

<https://suicideecoute.pads.fr/> (<https://suicideecoute.pads.fr/>)

01 45 39 40 00

> **SOS SUICIDE PHENIX ECOUTE**

<https://www.labaule.fr/information-transversale/actualites/covid-19-info-en-continu-la-baule-escoublac-3888?>

01 40 44 46 45

> **AVEC NOS PROCHES**

Ligne nationale d'aide aux aidants, bénévoles 7j/7

01 84 72 94 72

> **Plateforme "TOUS MOBILISES"**

Soutien aux familles ayant un enfant en situation de handicap

<https://www.grandir-ensemble.com/> (<https://www.grandir-ensemble.com/>)

0 805 035 800

> **EMPREINTES**

Accompagner le deuil

<https://www.empreintes-asso.com/> (<https://www.empreintes-asso.com/>)

01 42 380 808

> **PERSONNES AGEES VULNERABLES**

39 77

> **VIOLENCES FEMMES INFO**

39 19

> **ENFANCE EN DANGER**

119

> **URGENCE Personnes sourdes, malentendantes, aphasiques**

Et nouveau dispositif d'aide aux victimes

N° d'alerte par SMS quand on ne peut sortir de chez soi ni faire du bruit

114

Solidarité numérique



Solidarité numérique : le savez-vous ?

Depuis le confinement, le CCAS a suspendu son service d'écrivain conseil numérique mais un centre d'aide pour les démarches en ligne essentielles a été mis en place pour répondre aux questions des citoyens sur leurs démarches administratives en ligne, sur leurs besoins d'utilisation d'outils numériques (skype / mail...) pour rester en contact avec leur proches et pour toute autre question éventuelle :

- > sur le site solidarite-numerique.fr (<https://solidarite-numerique.fr/>)
- > ou en appelant le 01 70 772 372

Des agents de France Service se sont portés volontaires pour participer au pool des 2000 volontaires qui répondent aux sollicitations.

Pour aider les Français à se mobiliser, l'association VOISINS SOLIDAIRES, le ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales, AG2R LA MONDIALE et différents partenaires, proposent un kit gratuit « Coronavirus: et si on s'organisait entre voisins? ».

Il a pour objectif d'aider les habitants à organiser l'entraide (affiche, tract, annuaire des voisins, panneau des voisins). [Télécharger le kit d'entraide entre voisins \(https://bit.ly/3bRS1rx\)](https://bit.ly/3bRS1rx)

Vie quotidienne

Je dois sortir seul sauf si je dois accompagner une personne âgée ou une personne en situation de handicap ; pour ma promenade quotidienne, je peux sortir avec les personnes confinées à mon domicile, par exemple avec mes enfants, à l'exclusion de toute autre personne.

Je reste chez moi, mais :

- > Je peux faire mes courses en respectant les gestes barrières et une distance d'1 mètre avec les gens qui m'entourent ;
- > Je peux aller à la banque ;
- > Je peux faire le plein de mon véhicule ;
- > Je peux me faire livrer mes repas et mes courses à mon domicile ;
- > Je peux aller à la pharmacie ;
- > Je peux effectuer une sortie indispensable à l'équilibre de mon enfant ;
- > Je peux déposer mes enfants en garde si je suis un personnel soignant ;
- > Je peux promener mon chien ;
- > Je peux pratiquer une activité physique individuelle en extérieur à proximité de mon domicile.

En revanche :

- > Je ne dois pas sortir si je suis malade ;
- > Je ne dois pas sortir si mon conjoint ou mes enfants sont malades ;
- > Je ne dois pas rendre visite à ma famille et à mes amis ;
- > Je ne dois pas me déplacer ou utiliser un véhicule sans raison ;
- > Je ne fais pas de sport en salle.

Je dois respecter les règles

<https://www.labaule.fr/information-transversale/actualites/covid-19-info-en-continu-la-baule-escoublac-3888?>

Si mon état de santé le justifie :

- › Je peux me rendre dans un laboratoire d'analyses après accord de celui-ci ;
- › Je peux me rendre chez mon médecin après l'avoir contacté, tout en favorisant la téléconsultation dès que possible ; je peux donner mon sang ;
- › Je peux me rendre à la maternité pour le suivi de ma grossesse ;
- › Je peux me rendre à l'hôpital dans le cadre du traitement de ma maladie chronique ;
- › J'ai des symptômes, évoquant le COVID-19, j'évite les contacts et j'appelle mon médecin ;
- › Si j'ai des difficultés respiratoires, j'appelle le 15

En revanche :

- › Si je présente des symptômes évoquant le COVID-19,
- › Je ne dois pas me présenter spontanément aux urgences,
- › Je ne dois pas me rendre chez mon médecin sans l'avoir contacté avant.

Les communiqués

- > [Ordonnance expirée : renouvellement en pharmacie \(https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13923?xtor=RSS-114\)](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13923?xtor=RSS-114) (20/03)
- > [Aujourd'hui les tests de dépistage du COVID-19 ne sont plus automatiques. Ils sont réalisés pour certains cas spécifiques pour assurer une meilleure prise en charge des patients. \(https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus\)](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) (21/03)
- > [Communiqué de presse - COVID-19 Extension nationale et aggravation rapide de l'épidémie \(https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/communiqu%C3%A9-de-presse-covid-19-extension-nationale-et-aggravation-rapide-de-l\)](https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/communiqu%C3%A9-de-presse-covid-19-extension-nationale-et-aggravation-rapide-de-l) (21/03)
- > [Les conditions de téléconsultation sont assouplies jusqu'au 30 avril afin de limiter le nombre de contaminations liées au coronavirus. Les soins prescrits suite à la téléconsultation sont pris en charge par l'Assurance maladie. \(https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13924?xtor=RSS-114\)](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13924?xtor=RSS-114)
- > [Création d'un fond exceptionnel « Pays de la Loire Urgence Santé » \(https://www.youtube.com/watch?time_continue=1&v=Tf2PdgpGiz4&feature=emb_logo\)](https://www.youtube.com/watch?time_continue=1&v=Tf2PdgpGiz4&feature=emb_logo)
- > En lien avec le Préfet et l'Agence Régionale de Santé, la Région des Pays de la Loire a mis en place un numéro vert (0800 030 300) et une adresse mail unique (masques@paysdelaloire.fr) pour aider au recensement des stocks de masques et de tous les équipements utiles sur tout le territoire, y compris auprès des particuliers et des entreprises.
- > [Symptômes du Covid-19 : un test en ligne \(https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13937?xtor=EPR-100\)](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13937?xtor=EPR-100) (24/03)
- > Jusqu'au 31 mai, la vente sans ordonnance de médicaments exclusivement composés de paracétamol est réglementée. [Plus d'infos \(https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13923?xtor=RSS-114\)](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13923?xtor=RSS-114). (25/03)
- > [En savoir plus \(https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13939?xtor=RSS-114\)](http://eye.diffusion.social.gouv.fr/m2?r=uDVimjNjZDMxYjg1YjUzNjA2NmQ5MjkkxYcQQ0KnQq9ChJW3Qq0oA0KQcJtCrTdDMSdDbxBDpDNCU0LjQ1dC0QBjQstCtdtCU9Sho0IHZJmXkLWRpY29tLWRpZ2I0YWwtYXNzQHNNLnNvY2lhbC5nb3V2LmZyoNwAG7Y0eFJwQV9zNIJSaVpflTZwOVZ3Tm9RoLY2Uml5QJJsLVNYTB2cEJ3dkcwMDVnoLZCTHJMvmVndFFKUZVzeXhFSE1BSWxB0KtDSVZJTEIUWV9JRKcQq09OVEFDVF9JRLY2UXIVdU5XMFFCaXlyWGFVOVNOB2dRtkNUUDJmeUJjU1MybjdRVUJiRG5LOHegtkQ2N2M0d09MUkxLM1JIUJfRWdZVWegs0VNQUIMX0NPUIJFQ1RJT05fSUSgtkZtSmJ0M0tXUUg2R2I0U3J6OUZEUnegtkdpOUIYdk85U21peDZMX1g0Vy12SFGgtk0tR1gwUWF3UWUyZmpic0JUOWNWclGgtk00MHdGXy03UzIXSmVQV0pMMXkxa0Ggtk1RbXVTOGNzUTVDVHRjRDFpZIVIOGegtk5FcURnbEIXUUpXVWITTUdyMGpQbnegsU9SSUdJTI9DQVBUSU9OX0IEtjwMDIwNS1JTINUSVRVVEIPTk5FTFOuT1JJR0IOX0tJTKRfSUSkTEITVLNQSE9ORV9DT1JSRUNUSU9OX0IEoKhTVEFURV9JRKZOT1JNQUy2WURFOFFxSm1RUTJsZFhUMVNxOGVIQaC2XzBENWNVeUNTOU9LaIV3ZHRveXRMUaC2Yi13NGR1NGdSNXUxR2JoTGZWdXFuUaC2YmFrTm1waGtTd3ITd2NhQ1ExUVJZZ6C2Y3V3WIFLb1NSNE9XWnNKemVzTE5QQaC2Z0xjVHI0OWNSMW1SeVF2WkjbDjnd6C2aWI4ZDR0QnRTRnk2aGihdm9vNIN1d6C2bHpTUhdOMXIUEntbmo3RHIBQmpTd6C2dG1wMHd1MGRSZVdreUJ1My1IVIMxQaA=) (https://eye.diffusion.social.gouv.fr/m2?r=uDVimjNjZDMxYjg1YjUzNjA2NmQ5MjkkxYcQQ0KnQq9ChJW3Qq0oA0KQcJtCrTdDMSdDbxBDpDNCU0LjQ1dC0QBjQstCtdtCU9Sho0IHZJmXkLWRpY29tLWRpZ2I0YWwtYXNzQHNNLnNvY2lhbC5nb3V2LmZyoNwAG7Y0eFJwQV9zNIJSaVpflTZwOVZ3Tm9RoLY2Uml5QJJsLVNYTB2cEJ3dkcwMDVnoLZCTHJMvmVndFFKUZVzeXhFSE1BSWxB0KtDSVZJTEIUWV9JRKcQq09OVEFDVF9JRLY2UXIVdU5XMFFCaXlyWGFVOVNOB2dRtkNUUDJmeUJjU1MybjdRVUJiRG5LOHegtkQ2N2M0d09MUkxLM1JIUJfRWdZVWegs0VNQUIMX0NPUIJFQ1RJT05fSUSgtkZtSmJ0M0tXUUg2R2I0U3J6OUZEUnegtkdpOUIYdk85U21peDZMX1g0Vy12SFGgtk0tR1gwUWF3UWUyZmpic0JUOWNWclGgtk00MHdGXy03UzIXSmVQV0pMMXkxa0Ggtk1RbXVTOGNzUTVDVHRjRDFpZIVIOGegtk5FcURnbEIXUUpXVWITTUdyMGpQbnegsU9SSUdJTI9DQVBUSU9OX0IEtjwMDIwNS1JTINUSVRVVEIPTk5FTFOuT1JJR0IOX0tJTKRfSUSkTEITVLNQSE9ORV9DT1JSRUNUSU9OX0IEoKhTVEFURV9JRKZOT1JNQUy2WURFOFFxSm1RUTJsZFhUMVNxOGVIQaC2XzBENWNVeUNTOU9LaIV3ZHRveXRMUaC2Yi13NGR1NGdSNXUxR2JoTGZWdXFuUaC2YmFrTm1waGtTd3ITd2NhQ1ExUVJZZ6C2Y3V3WIFLb1NSNE9XWnNKemVzTE5QQaC2Z0xjVHI0OWNSMW1SeVF2WkjbDjnd6C2aWI4ZDR0QnRTRnk2aGihdm9vNIN1d6C2bHpTUhdOMXIUEntbmo3RHIBQmpTd6C2dG1wMHd1MGRSZVdreUJ1My1IVIMxQaA=) (25/03)
> Pendant l'état d'urgence sanitaire, le jour de carence est suspendu pour les arrêts maladie des personnes : - Atteintes du Covid-19 - Mises à l'isolement - Qui gardent leur enfant. <a href=). (26/03)
- > [Coronavirus : les FAQ officielles \(https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13959?xtor=EPR-100\)](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13959?xtor=EPR-100) (26/03)
- > [Don du sang face à l'épidémie : comment donner ? \(https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13961?xtor=EPR-100\)](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13961?xtor=EPR-100) (26/03)

Pour les personnels mobilisés par la crise sanitaire



La ville de La Baule-Escoublac a décidé de mettre en place un dispositif d'accueil d'urgence afin que tout le personnel de santé puisse être disponible dans le contexte de crise du COVID-19.

Concrètement ce dispositif permettra aux seuls personnels de santé dont les enfants sont inscrits dans les écoles publiques bauloises, de bénéficier d'un accueil pour leurs enfants à l'école du Bois-Robin à Escoublac, dès lundi 16 mars à 8 h 30.

Afin de bénéficier de ce dispositif, les parents concernés qui n'auraient pas trouvé d'autres modes de garde pour leurs enfants sont invités à se faire connaître par mail au service de la vie scolaire de la ville : viescolaire@mairie-labaule.fr en justifiant de leur situation par la présentation de leur carte professionnelle de santé (CPS) ou d'une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur ou d'une attestation de l'ARS.

[En savoir plus.](#)

[Vous faites parti des professions "prioritaires" et n'avez pas de mode garde pour votre enfant de moins de 3 ans. Le CCAS de La Baule peut vous accompagner.](https://www.labaule.fr/1/informations-transversales/actualites/covid-19-le-ccas-soutient-les-personnels-de-sante-3929) (<https://www.labaule.fr/1/informations-transversales/actualites/covid-19-le-ccas-soutient-les-personnels-de-sante-3929>)

Pour les élèves confinés



DÉPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE : [Mise en place un système de prêts d'ordinateurs et se tient à la disposition des collèges dont les élèves seraient concernés par l'absence d'équipement informatique.](https://www.loire-atlantique.fr/jcms/services/education-et-colleges/actualite-des-prets-d-ordinateurs-aux-collegiennes-fr-p1_1221835?portal=aca_6026&category=c_5060)

(https://www.loire-atlantique.fr/jcms/services/education-et-colleges/actualite-des-prets-d-ordinateurs-aux-collegiennes-fr-p1_1221835?portal=aca_6026&category=c_5060) (25/03)

Pour les parents confinés



- > [« Guide des parents confinés » 50 pro répondent à vos questions & partagent leurs conseils pour la vie de tous les jours de parents en confinement.](https://drive.google.com/file/d/1XxpfuBKAEYrUbpfKON5ArjAOadHAXILS/view) (<https://drive.google.com/file/d/1XxpfuBKAEYrUbpfKON5ArjAOadHAXILS/view>)
- > [Coronavirus : quelles dispositions sont prévues si je dois garder mon enfant à la maison ?](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13890?xtor=EPR-100) (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13890?xtor=EPR-100>) (23/03)
- > [Garde alternée des enfants, droit de visite des parents séparés : comment faire en période de confinement ?](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13987?xtor=RSS-114) (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13987?xtor=RSS-114>) (08/04)

Pour les étudiants



Mesures d'accompagnement des étudiants

- > Assurer la continuité pédagogique malgré l'épidémie
- > Accompagner les étudiants qui n'ont pas pu quitter leur résidence universitaire
- > De nouveaux leviers pour combattre la précarité étudiante et garantir le niveau de vie des étudiants
- > L'Etat à l'écoute des étudiants français à l'étranger
- > Garantir le séjour des étudiants internationaux en France

Le communiqué (07/04)

Ces premières mesures témoignent de l'engagement total du Gouvernement en vue de protéger les étudiants et de leur garantir que, dans ces circonstances très particulières, aucun d'entre eux ne sera pénalisé dans son parcours de formation. Toutes les dispositions nécessaires seront prises.

Ces premiers éléments de réponses au bénéfice de l'ensemble des étudiants seront complétés en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et trouveront une première traduction dans le projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ainsi que dans le projet de loi de finances rectificative pour 2020.

Assurer la continuité pédagogique malgré l'épidémie

Priorité a été donnée à la continuité pédagogique sous toutes ces formes. Les formations poursuivront donc leur activité en e-learning. Les examens nationaux et concours prévus jusqu'au 5 avril sont reportés. Leur reprogrammation se fera dans les délais les plus courts possibles en fonction de l'évolution de la situation. Pour les concours prévus après le 5 avril, des solutions adaptées seront définies sur la base d'une instruction approfondie. Les modalités retenues seront portées à la connaissance des candidats sur une page internet dédiée.

Les établissements seront amenés, dans les jours qui viennent, à adopter leurs modalités de contrôles des connaissances, afin de prendre en compte les impossibilités créées par la situation actuelle tout en veillant à garantir la valeur des diplômes. Dans ce cadre, une attention particulière sera accordée aux étudiants qui devaient réaliser un stage dans le cadre de leur formation et dont le projet est remis en cause.

Accompagner les étudiants qui n'ont pas pu quitter leur résidence universitaire

Certains étudiants n'ont pas été en mesure de rejoindre le domicile de leur famille comme ils y étaient invités. Les résidences universitaires gérées par les Centres régionaux des œuvres universitaires demeurent ouvertes pour les accueillir. Les services universitaires de santé seront pleinement mobilisés en lien avec les CROUS, les Agences régionales de santé et les centres de santé de proximité afin d'accompagner ces étudiants.

Par ailleurs, afin de ne pas pénaliser les étudiants qui ont quitté le logement géré par les CROUS qu'ils occupaient, le préavis contractuel d'un mois ne sera pas opposable en ces circonstances et aucun loyer ne sera mis à leur charge pour le mois d'avril.

Enfin, les étudiants qui libèrent l'un de ces logements se voient garantir la possibilité, à la levée des mesures prises par le Gouvernement, de bénéficier à nouveau d'un de ces logements.

De nouveaux leviers pour combattre la précarité étudiante et garantir le niveau de vie des étudiants

Frédérique Vidal s'engage par ailleurs, en lien avec les CROUS et l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, notamment les universités, à ce que la contribution de vie étudiante et de campus puisse dans les meilleurs délais financer des bons d'achats de première nécessité à destination des étudiants qui en ont le plus besoin, notamment ceux qui sont confinés en résidence universitaire.

La situation des étudiants employés dans leur établissement comme agent vacataire temporaire sera également préservée et les contrats ont vocation à être, dans toute la mesure du possible, maintenus pendant <https://www.labaule.fr/information-transversale/actualites/covid-19-info-en-continu-la-baule-escoublac-3888?>

toute la période de confinement. Cela concerne notamment près de 20 000 doctorants et plusieurs dizaines de milliers d'autres étudiants.

S'agissant des étudiants salariés en entreprise, ils pourront bénéficier, comme toutes les personnes dans la même situation du dispositif de chômage partiel mis en œuvre par le ministère du travail. Pour les étudiants autoentrepreneurs, ils pourront bénéficier de l'aide exceptionnelle de 1500 euros annoncée le mardi 17 mars dernier par le ministère de l'Economie et des Finances et financée avec le soutien des collectivités territoriales.

Enfin, dans ce contexte, les étudiants boursiers conserveront leur droit à bourses même si, n'ayant pu valider leur stage compte tenu des circonstances particulières, ils se trouveraient dans la situation d'avoir épuisé leurs droits.

L'Etat à l'écoute des étudiants français à l'étranger

Conformément aux engagements pris par le Président de la République lors de son allocution du 16 mars 2020, tous les ressortissants français qui le souhaitent peuvent naturellement rejoindre le territoire national pendant la période de confinement.

A cet égard, les étudiants français en déplacement temporaire à l'étranger à l'occasion d'un séjour d'études ou d'un échange universitaire, que ce soit dans le cadre du programme Erasmus + ou en dehors de l'Union Européenne peuvent compter sur l'appui de notre réseau diplomatique et consulaire s'ils s'approchent de la date de fin de leur séjour, si leur université d'accueil est fermée ou s'ils s'estiment en situation de vulnérabilité et pensent devoir rentrer au plus tôt.

Les ambassades et les consulats pourront ainsi assister les étudiants qui le souhaitent et les orienter vers les lignes commerciales appropriées en fonction de la situation de l'intéressé, de l'état de l'épidémie et de la qualité du système de soin dans le pays concerné. Une coordination sera mise en place à cette fin avec les établissements universitaires en lien avec la cellule opérationnelle de crise du ministère.

Les étudiants français engagés dans une mobilité internationale dans le cadre du programme ERASMUS + pourront conserver leur bourse tout au long de leur séjour à l'étranger jusqu'à leur retour en France. La commission européenne ayant engagé la clause de force majeure inscrite dans les conventions ERASMUS +, les frais supplémentaires inhérents au retour des étudiants français sur le territoire national pourront être pris en charge par le programme.

L'interruption du séjour d'études ne pénalisera aucun étudiant une fois rentré en France et chaque établissement d'origine prendra les dispositions nécessaires afin de garantir la poursuite d'études de chacun des étudiants concernés. En cas de difficulté à rejoindre leur domicile ou leur lieu de résidence originel à leur retour sur le territoire, ils pourront, s'ils le souhaitent, se voir proposer un logement dans le parc des CROUS.

Pour les étudiants français à l'étranger qui viennent de débiter leur séjour et qui ne se considèrent pas en situation de vulnérabilité, il leur est naturellement conseillé de poursuivre leur formation et de rester sur place s'ils le souhaitent.

Garantir le séjour des étudiants internationaux en France

Les étudiants internationaux dont les établissements sont fermés sont invités à rentrer chez eux, dans la mesure du possible et en adéquation avec les mesures prises concernant les déplacements internationaux.

Les étudiants internationaux engagés dans une formation en France et dont le titre de séjour arriverait

prochainement à expiration feront l'objet d'une attention spécifique du Gouvernement. Une disposition spécifique du projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 permettra au Gouvernement de prendre toutes les mesures utiles afin de prolonger leurs titres de séjour.

Pour les sportifs

[Avec le ministère des Sports, faire du sport chez soi, c'est facile !](http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/avec-le-ministere-des-sports-faire-du-sport-chez-soi-c-est-facile) (<http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/avec-le-ministere-des-sports-faire-du-sport-chez-soi-c-est-facile>) (18/03)

Palais des Congrès Atlantia

Suite aux annonces gouvernementales, notre établissement restera fermé jusqu'aux prochaines consignes. Par conséquent, à ce jour et jusqu'à nouvel ordre, les événements et spectacles du Palais des Congrès Atlantia sont soit reportés soit annulés.

Pour les spectacles annulés le remboursement des billets peut se faire en envoyant un RIB/IBAN à l'adresse suivante :

SPL ATLANTIA

Service Billetterie

119 avenue de Lattre de Tassigny

CS 50230, 44505 La Baule

Plus d'informations sur [atlantia-labaule.com](https://www.atlantia-labaule.com/fr/) (<https://www.atlantia-labaule.com/fr/>)

Europe / Etranger

- > [Coronavirus : fermeture des frontières extérieures de l'UE et soutien économique de la BCE](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13956?xtor=EPR-100) (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13956?xtor=EPR-100>)
- > [Titres de séjour : la durée de validité est prolongée](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13950?xtor=EPR-100) (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13950?xtor=EPR-100>) (25/03)

Cyber-malveillance

- > [Recommandations de sécurité informatique pour le télétravail en situation de crise](https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/recommandations-securite-informatique-teletravail) (<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/recommandations-securite-informatique-teletravail>) (23/03)

La situation de crise et de confinement liée à l'épidémie du CORONAVIRUS – COVID-19 engendre une intensification du recours au télétravail. Pour beaucoup d'employeurs et de collaborateurs, cette situation inédite et qui va s'inscrire dans la durée, n'avait pas été anticipée. Une mise en œuvre non-maîtrisée du télétravail peut augmenter considérablement les risques de sécurité pour les entreprises ou organisations qui y recourent. Elle peut même mettre en danger leur activité face à une cybercriminalité qui redouble d'efforts pour profiter de cette nouvelle opportunité.

En complément des [mesures générales de vigilance cybersécurité publiées sur la crise du CORONAVIRUS – COVID-19](https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/coronavirus-covid-19-vigilance-cybersecurite) (<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/coronavirus-covid-19-vigilance-cybersecurite>), cet article décrit les conseils de Cybermalveillance.gouv.fr tant pour les collaborateurs que pour les employeurs afin de limiter les risques de sécurité informatique liés au télétravail.



Je peux continuer à travailler grâce au télétravail

Si le télétravail n'est pas possible :

- › Je peux me rendre au travail en utilisant les transports en commun ou par mes moyens personnels, muni d'une attestation et d'une carte d'identité
- › Mon employeur est tenu d'adapter mes conditions de travail pour assurer ma sécurité

En revanche :

- › Je ne dois pas faire de réunion inutile
- › J'organise mes réunions par visioconférence ou conférence téléphonique



COVID-19 : plan exceptionnel d'accompagnement en faveur du commerce baulois (08/04)

Les dispositions de la Ville de La Baule-Escoublac :

- › La collectivité facilitera la mise en place des reports des échéances afin de permettre aux entreprises de lisser leur niveau de trésorerie.
- › La direction des finances s'assure de la continuité des paiements aux entreprises
- › D'indiquer qu'une attestation (pour fermeture du marché de produits manufacturés) pourra être transmise aux commerçants le souhaitant et sur demande
- › La mise à disposition de documents types pour faciliter le montage des dossiers (pour les demandes d'activité partielle, arrêt de travail pour garde d'enfants pour les aides BPI)



Mesures d'urgence pour les entreprises confrontées au Covid-19

1. [Mesures de soutien \(Continuité d'activité et mesures mobilisables \(https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/mesures-de-soutien-8339\)\)](https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/mesures-de-soutien-8339)
2. [Emploi - Travail \(Activité partielle \(https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/emploi-travail-8223\)\)](https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/emploi-travail-8223)
3. [Factures et charges \(Médiation, reports... \(https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/factures-et-charges-8232\)\)](https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/factures-et-charges-8232)
4. [Financement \(https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/financement-8233\)](https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/financement-8233) (Crédits, garanties, trésorerie... (https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/financement-8233))
5. [Pour votre secteur d'activité \(https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/pour-votre-secteur-dactivite-8382\)](https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/pour-votre-secteur-dactivite-8382) (Artisans-commerçants, secteur automobile, Start-up... (https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/pour-votre-secteur-dactivite-8382))
6. [Des points de contact \(https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/des-points-de-contact-8342\)](https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/des-points-de-contact-8342) (Contacts, aide d'experts, acteurs locaux... (https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/des-points-de-contact-8342))

Articles mis en avant

- [Jusqu'à 1500€ d'aide du fonds de solidarité \(https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/explanation/jytAMU5jRQ\)](https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/explanation/jytAMU5jRQ)
- [Plan d'urgence dédié aux start-up de près de 4 milliards d'€ \(https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/explanation/xHmBDWvTh\)](https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/explanation/xHmBDWvTh)
- [Mesures spécifiques pour soutenir le secteur culturel \(https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/explanation/hq0L1GvMam\)](https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/explanation/hq0L1GvMam)
- [Mesures spécifiques pour le secteur BTP \(https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/explanation/IZ60rwxAkv\)](https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/explanation/IZ60rwxAkv)

Communiqués divers

AGGLO : [Mesures prises en faveur des entreprises impactées \(https://www.labaule.fr/1/informations-transversales/actualites/coronavirus-mesures-prises-en-faveur-des-entreprises-impactees-3828\)](https://www.labaule.fr/1/informations-transversales/actualites/coronavirus-mesures-prises-en-faveur-des-entreprises-impactees-3828) (16/03)

GOUV : [Liste des établissements qui peuvent rester ouverts dans le contexte du coronavirus \(https://www.labaule.fr/1/informations-transversales/actualites/liste-les-commerces-qui-peuvent-rester-ouverts-dans-le-contexte-du-coronavirus-3740\)](https://www.labaule.fr/1/informations-transversales/actualites/liste-les-commerces-qui-peuvent-rester-ouverts-dans-le-contexte-du-coronavirus-3740) (16/03)

GOUV : [L'activité de votre entreprise est impactée par le Coronavirus COVID-19. Quelles sont les mesures de soutien et les contacts utiles pour vous accompagner ? \(https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/03/brochure_fiches_pratiques_sur_les_mesures_de_soutien.pdf\)](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/03/brochure_fiches_pratiques_sur_les_mesures_de_soutien.pdf) (22/03)

E-COMMERCE : des offres préférentielles pour permettre aux commerçants de poursuivre une activité. [En savoir plus \(https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-e-commerce-offres-preferentielles-commerçants#\)](https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-e-commerce-offres-preferentielles-commerçants#).

PRÉFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE : Vous êtes professionnels de la mer et vous avez une question sur votre activité ? Chaque situation demande une étude particulière, contacter la Délégation de la Mer et du Littoral (DML) de votre département.

CCI : [ZOOM SUR VOS QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES \(https://www.paysdelaloire.cci.fr/coronavirus-zoom-sur-vos-questions-les-plus-frequentes\)](https://www.paysdelaloire.cci.fr/coronavirus-zoom-sur-vos-questions-les-plus-frequentes). Face à cette situation inédite, vous vous posez de nombreuses questions pour faire face aux conséquences économiques sur votre activité . Les CCI des Pays de la Loire répondent à vos questions au 02.40.44.6001

VILLE DE LA BAULE ESCOUBLAC : [arrêté municipal autorisant la vente à emporter pour les restaurant du front de mer et de la plage \(28/04\)](https://www.labaule.fr/information-transversale/actualites/covid-19-info-en-continu-la-baule-escoublac-3888?)

<https://www.labaule.fr/information-transversale/actualites/covid-19-info-en-continu-la-baule-escoublac-3888?>

Le ministre de la santé annonce la mise en place d'une plateforme nationale d'appui médico-psychologique pour tous les professionnels de santé : 0800 73 09 58

>> [Lire le communiqué \(https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/entretien-telephonique-du-07-04-2020-du-ministre-des-solidarites-et-de-la-sante\)](https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/entretien-telephonique-du-07-04-2020-du-ministre-des-solidarites-et-de-la-sante) (09/04)

Fonds de solidarité de 1500€. TPE, indépendant, microentrepreneur, profession libérale, votre activité est touchée par le coronavirus. Toutes les démarches à [télécharger ici \(https://t.co/LEUZHIXoKd?amp=1\)](https://t.co/LEUZHIXoKd?amp=1). Rendez-vous à partir du 1er avril sur [http://impots.gouv.fr \(https://t.co/k24JstAw6Q?amp=1\)](http://impots.gouv.fr)

À situation exceptionnelle, dispositif exceptionnel : les organisateurs de festivals peuvent se rapprocher de la cellule d'accompagnement qui vient d'être créée par le [Ministère de la Culture \(https://www.culture.gouv.fr/\)](https://www.culture.gouv.fr/). Elle a vocation à recenser les besoins et à apporter une réponse adaptée à chaque situation.

>> [Cliquez ici pour les contacter !](#)

Mesures spécifiques pour le secteur BTP

VILLE DE LA BAULE ESCOUBLAC : [Arrêté municipal autorisant les travaux en juillet 2020](#) (21/04)

Le Gouvernement mesure les difficultés que peuvent rencontrer ces professions dans la mise en place des gestes barrières, mais aussi dans leur capacité à s'approvisionner en matériaux et matériels et à mobiliser le personnel nécessaire. Cela a conduit au ralentissement, voire à l'arrêt, de nombreux chantiers dans le pays depuis le début de cette semaine.

Le Ministre du travail a réuni vendredi dernier, par téléphone, avec la Ministre de la transition écologique et solidaire et le ministre du logement, les organisations professionnelles du secteur : FNTP, FFB et CAPEB. Ces discussions ont permis d'aboutir à un accord.

Pour préciser l'ensemble des mesures et des procédures applicables et accompagner les professionnels du secteur, les organisations professionnelles des entreprises du bâtiment et des travaux publics diffuseront dans les prochains jours un guide de bonnes pratiques, préalablement validé par les Ministères du Travail et des Solidarités et de la Santé. Réalisé en lien avec les professionnels intervenant sur les chantiers et avec l'appui des experts de l'Organisme professionnel de prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT), il donnera, pour toutes les entreprises de toutes tailles, une série de recommandations pour assurer des conditions sanitaires satisfaisantes sur les chantiers et poursuivre les activités.

Dans le cas des chantiers de travaux publics, comme par exemple les infrastructures de transport ou les travaux de voirie, les grands maîtres d'ouvrage au niveau national et les préfets au niveau local

<https://www.labaule.fr/information-transversale/actualites/covid-19-info-en-continu-la-baule-escoublac-3888?>

coordonneront et prioriseront les chantiers à poursuivre ou à relancer.

Pour les entreprises et salariés de l'ensemble du secteur du BTP impactés par la baisse d'activité, les mesures d'urgence prévues par le Gouvernement, notamment l'assouplissement de certaines procédures, la mise en place de mesures d'activité partielle ou encore le recours au fonds de solidarité en cours de mise en place, s'appliqueront de manière rapide sur tout le territoire national, en particulier en termes de délais de réponse et de versements aux entreprises, compte-tenu de leurs difficultés de trésorerie et sur la base de justificatifs simples.

>> Communiqué de presse (<https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/explanation/mesures-specifiques-pour-le-secteur-btp-lZ60rwxAkV/Steps/27830>)

>> Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction-Covid-19
(<https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Ouvrages/Guide-de-preconisations-de-securite-sanitaire-pour-la-continue-des-activites-de-la-construction-Covid-19>)

Ouvrages - Ref. H5 G 01 20 (Mise à jour le 2/04/2020)

Pour les transporteurs (terrestres et maritimes)



Aires de services et de repos ouvertes, centre de contrôle technique disponible, liaisons maritimes, validité des titres ou certificats, mesures sanitaires à bord des navires...

[Retrouvez les réponses à vos questions ici](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/covid-19-retrouvez-lensemble-des-actions-engagees-ministere#e3) (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/covid-19-retrouvez-lensemble-des-actions-engagees-ministere#e3>).

Plan d'urgence dédié aux start-up de près de 4 milliards d'€

Le financement des start-ups est essentiellement assuré par les investisseurs en capital-risque que sont les *business angels* et fonds d'investissement. **Il convient que ces derniers, en particulier en tant qu'actionnaires, continuent à assumer leur rôle central dans cette période de difficultés.**

Le secrétariat d'Etat chargé du numérique, le secrétariat général pour l'investissement et Bpifrance unissent leurs efforts pour soutenir les investisseurs privés. En plus des mesures ouvertes à toutes les entreprises mises en place par le Gouvernement, les start-ups peuvent bénéficier de mesures spécifiques :

- Une enveloppe de 80 millions d'euros financée par le Programme d'investissements d'avenir (PIA) et gérée par Bpifrance, afin de financer des *bridges* entre deux levées de fonds ;
- Le versement accéléré des aides à l'innovation du PIA déjà attribuées mais non encore versées, pour un montant total estimé de 250 millions d'euros ;
- Le maintien du soutien aux entreprises innovantes avec près d'1,3 milliard d'euros d'aides à l'innovation prévu pour 2020 (subventions, avances remboursables, prêts, etc.).

Mais aussi :

- Des prêts de trésorerie garantis par l'État pouvant aller spécifiquement jusqu'à deux fois la masse salariale France 2019, ou, si plus élevé, 25 % du chiffre d'affaires annuel comme pour les autres entreprises ;
- Le remboursement accéléré par l'Etat des crédits d'impôt sur les sociétés restituables en 2020, dont le crédit impôt recherche (CIR) pour l'année 2019, et des crédits de TVA ;

>> J'accède au plan d'urgence, au fonds de solidarité, aux crédits d'impôts, ... (<https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/explanation/plan-durgence-dedie-aux-start-up-de-pres-de-4-milliards-d-xHmBDWvTh/Steps/27821>)

Coronavirus : que faire en cas de signe ? et adopter les gestes simples pour vous protéger et protéger les autres

Ressources et contacts utiles

Numéros utiles

Un numéro vert répond à vos questions sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 : [0 800 130 000](tel:0800130000).

Si vous avez des difficultés pour entendre ou parler par téléphone en raison d'un handicap, vous pouvez vous rendre sur l'[espace de contact ouvert dédié aux personnes sourdes, malentendantes ou aveugles](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap) (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap>).

Vous pouvez également vous tenir informé sur [le compte du Gouvernement sur WhatsApp en cliquant ici](https://wa.me/33755531212?text=Bonjour) (<https://wa.me/33755531212?text=Bonjour>), ou en enregistrant le numéro "07 55 53 12 12" au nom de Gouvernement puis en envoyant à ce contact un message sur l'application pour commencer la discussion.

Attention, la plateforme téléphonique et le bot WhatsApp ne dispensent pas de conseils médicaux.

Si j'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au COVID-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU ([15](tel:15)) ou j'envoie un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants ([114](tel:114)).

Numéros d'urgence et d'écoute :

En cas de danger immédiat : [17](tel:17)

Violences sur les enfants : [119](tel:119) (ou sur [le site internet allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr) (<http://www.allo119.gouv.fr/>))

Violences conjugales : [3919](tel:3919) (ou sur [le site internet arretonslesviolences.gouv.fr](https://arretonslesviolences.gouv.fr) (<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>))

J'habite à l'étranger, qui appeler ?

<https://www.labaule.fr/information-transversale/actualites/covid-19-info-en-continu-la-baule-escoublac-3888?>

L'Ambassade et consulat de votre lieu de résidence est à votre disposition pour répondre à l'ensemble de vos questions. Par ailleurs, le ministère met à jour régulièrement [son site de conseils aux voyageurs](#).

(<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/>)



VILLE DE LA BAULE

Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

☎ 02 51 75 75 75

